

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6447
16 juin 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

1. Mon Représentant dans la République Dominicaine, M. José-Antonio Mayobre, m'a fait parvenir les renseignements ci-après sur une rupture du cessez-le-feu qui a eu lieu à Saint-Domingue le 15 juin 1965.
2. Dans la matinée du 15 juin 1965, des éléments armés relevant du colonel Francisco Caamaño et des troupes de la Force interaméricaine de paix ont commencé à échanger des coups de feu. Dès que mon Représentant a été informé de l'incident, il a entrepris de prendre contact avec les dirigeants des parties en cause afin d'établir les faits et d'organiser une cessation des hostilités. Peu après le début des coups de feu, il s'est mis en rapport avec le quartier général du colonel Caamaño et y a envoyé l'un de ses observateurs militaires pour observer la situation sur place. Il a tenté aussi d'entrer en rapport avec le général Hugo Panasco Alvim, commandant de la Force interaméricaine de paix, et avec d'autres représentants de l'OEA, mais il n'y est parvenu que vers 11 h 30. Ce retard était dû principalement aux difficultés de communications qui régnaient dans la ville tandis que les combats se déroulaient. Il y a eu notamment, au cours de la matinée, une panne subite d'électricité et un arrêt des communications à l'hôtel Embajador, où mon Représentant s'était installé. De même, les combats ont fait qu'il était souvent difficile de circuler dans les rues; l'une des voitures de l'ONU a même été atteinte par des balles de mitrailleuse, mais heureusement personne n'a été blessé. Quoiqu'il en soit, mon Représentant avait réussi en fin de matinée à prendre contact avec les deux parties en cause et il est resté en rapports étroits avec elles depuis lors.
3. Les deux parties en cause ont chacune donné à mon représentant une version différente de l'origine et de la nature de l'incident.
4. Selon le colonel Caamaño, c'étaient deux nids de mitrailleuses des forces des Etats-Unis, près du coin de la rue Duarte et de la rue Barahona, d'une part,

et de la rue Duarte et de la rue Jacinto de la Concha, d'autre part, qui avaient ouvert le feu, vers 8 h 30. Après qu'une femme eut été tuée et trois enfants blessés, ses propres forces avaient décidé de riposter. A peu près au même moment, les troupes des Etats-Unis qui se trouvaient en position près de la centrale électrique avaient commencé de progresser vers le sud et l'ouest, et un tir de mitrailleuses avait été déclenché de la minoterie située sur la rive opposée de l'Ozama. Les armes utilisées comprenaient des canons de 105 mm sans recul, des bazookas et des mitrailleuses. Bien qu'il eût ordonné à ses hommes de cesser complètement le feu, les troupes des Etats-Unis avaient continué de tirer et de progresser dans le secteur sud-est de la ville. Dans l'après-midi, vers 15 heures, le secteur Caamaño avait de nouveau essuyé le feu de mortiers de 120 mm et de mitrailleuses de 12,7 mm, apparemment en position sur la rive est de l'Ozama. Le quartier général du colonel Caamaño avait été atteint par un obus, et d'autres obus étaient tombés à proximité. Le colonel Caamaño a accusé les troupes des Etats-Unis d'avoir tiré sur l'hôpital installé au fort de l'Ozama, sur lequel était hissé le drapeau de la Croix-Rouge, ainsi que sur l'une des ambulances de Caamaño, qui ramassait des blessés. Le colonel Caamaño a affirmé aussi qu'un aviso escorteur de la marine dominicaine s'était placé à l'entrée du port de Saint-Domingue et s'était mis à tirer sur la ville et sur l'hôtel des douanes, mettant le feu au quartier de l'hôtel des douanes.

5. Selon le général Alvim, des unités de la Force interaméricaine de paix qui se trouvaient dans la zone du couloir avaient, à 8 h 15, essuyé le feu de positions de Caamaño situées plus au sud. Elles s'étaient abstenues de riposter pendant 20 à 25 minutes, mais elles avaient ensuite ouvert elles-mêmes le feu pour se défendre. Constatant que les forces de Caamaño tentaient de contourner leurs positions, les troupes de la Force interaméricaine étaient intervenues pour déjouer cette tentative. Le combat s'était poursuivi jusqu'à 11 h 30, et le calme était alors revenu. A 12 h 25, des troupes brésiliennes qui se trouvaient près du QG de la Force interaméricaine avaient été attaquées par des unités de Caamaño et avaient été contraintes de riposter pour se défendre. Le général Alvim a indiqué qu'il avait autorisé ses troupes à étendre la zone qu'elles contrôlaient au sud du couloir, le long des parties nord de la rue Montecristi et de la rue de Caracas; en effet, a-t-il dit, le secteur avait été abandonné par les forces de Caamaño et

il fallait que la Force interaméricaine l'occupât, pour sa propre sécurité. Les pertes comprenaient un lieutenant brésilien et trois soldats des Etats-Unis blessés au cours des combats, et un civil tué dans la zone de sécurité (une femme). Le général Alvim a ajouté qu'il avait été informé que des civils armés dans le secteur Caamaño mettaient le feu à des entrepôts de douane en bordure de la mer. Il a donné à mon Représentant l'assurance qu'aucune unité de la Force interaméricaine n'avait tiré de la rive est de l'Ozama. A propos des réunions tenues avec le général Alvim le 15 juin, et à la première desquelles le général Inder J. Rikhye avait assisté au nom de mon Représentant, il y a lieu de noter que le général Alvim a commencé par demander au général Rikhye s'il était venu le voir en tant qu'"observateur". Le général Rikhye a répondu que M. Mayobre l'avait envoyé en exécution du mandat du Conseil de sécurité touchant l'observation du cessez-le-feu.

6. En raison tout particulièrement des difficultés mentionnées plus haut, mon Représentant n'a pu vérifier les versions de l'incident qui lui avaient été données par les deux parties. Sa propre interprétation des événements, fondée sur les données qu'il a pu réunir, est qu'il y a eu, comme plusieurs fois déjà, un échange de coups de feu entre les troupes de Caamaño et les troupes des Etats-Unis près du poste de contrôle établi à l'endroit où la rue Jacinto de la Concha rejoint le couloir. Cet échange de coups de feu a continué jusqu'à ce qu'un soldat des Etats-Unis eût été blessé, ce qui a entraîné un tir de riposte plus violent. A ce propos, mon Représentant a rappelé que, lors de toutes ses entrevues avec les représentants de la Force interaméricaine et de l'OEA, on lui avait maintes fois répété que, si ses troupes étaient attaquées, la Force réagirait pour réduire au silence les éléments adverses et, si besoin était, lancerait des contre-attaques pour les détruire. Mon Représentant a fait observer aussi que la situation dans la ville était récemment devenue des plus tendue, car on savait que les troupes du général Antonio Imbert s'étaient concentrées dans le secteur situé au nord du couloir et les forces du colonel Caamaño craignaient qu'on ne leur permît de faire une percée à travers le couloir. Il a fait observer aussi qu'il se pouvait que le colonel Caamaño ne fût pas entièrement maître de certains groupes de civils en armes dans sa zone et ne pût pas toujours se faire obéir de ces groupes.

7. Dans la soirée du 15 juin, mon Représentant a réussi à obtenir des deux parties qu'elles acceptent une cessation des hostilités pour 20 h 30.
8. Cependant, une fois cette cessation des activités entrée en vigueur, mon Représentant a été informé par le QG de Caamaño que les tirs de mortier s'étaient poursuivis et que, jusqu'à 1 h 15 dans la nuit du 16 juin, 54 obus de mortier avaient été tirés sur la zone de Caamaño, probablement par les forces d'Imbert en position au-delà des lignes de la Force interaméricaine. Mon Représentant s'est alors mis en rapport avec le chef d'état-major de la Force interaméricaine, qui lui a promis d'enquêter personnellement.
9. J'attends de mon Représentant confirmation du fait que le cessez-le-feu est maintenant respecté, comme cela semble être le cas.

